

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 avril 2022

Présents : Georges COMBES, Eric BLANC, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Annick GREGOIRE, , Laurent CRESSEND, Nalson RANDRIAMANALINA, Bilal HAMOUDI, Delphine CARDONA, Karine PRIOLEAU , Marie-Line AGUAS Justin ROCHETTE, Lucie VIGNON .

Absente : Marjolaine TROCHON procuration à Eric BLANC
Christine MARTINEZ donne procuration à Delphine CARDONA

-1- Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux votés en 2022 soit :

Foncier bâti :	53.83 %
Foncier non bâti :	61,22 %

Le conseil décide que pour 2022 les taux d'imposition de la commune seront les suivants :

**Foncier bâti : 53.83 %
Foncier non bâti : 61,22 %**

-2- Vote du budget 2022 de la commune :

Fonctionnement	Investissement
<u>Dépenses</u>	<u>Dépenses</u>
Ch. à caractère général : 446.517,35 €	Emprunts : 100.520 €
Ch. de personnel : 528.500 €	Bâtiments : 26.000 €
Virement section invest. 155.320 €	Matériel : 31.300 €
Ch. de gestion courante : 246.450 €	Achat terrain 6.000 €
Ch. financières : 19.250 €	Réseau électrique 5.000 €
Ch. exceptionnelles 14.697 €	Maison France Service 20.000 €
Dotation amortissement 14.571,28 €	Chemin de l'Horte 21.700 €
-----	Maison des Associations 800.000 €
1.425.305,63 €	PLU 25.000 €
	Rue du Couvent 102.197 €
	Route de Mirepeisset 25.000 €

	1.162.717 €

<u>Recettes</u>	<u>Recettes</u>
Atténuations de charges : 54.000 €	Excédent d'inv. 83.599 €
Produits des services 2.090 €	Taxe d'aménagement 20.000 €
Impôts et taxes : 730.641 €	TVA 42.000 €
Dotations et participations : 368.576 €	Subventions 479.226 €
Autres produits gestion : 164.500 €	Amortissement 14.572 €
Produit exceptionnel : 90.320 €	Excédent fonct. 368.000 €
Résultat fonctionnement : 15.178,63 €	Virement sect. Fonct. 155.320 €
-----	-----
1.425.305,63 €	1.162.717 €

Le conseil adopte le budget à l'unanimité

-3- SYADEN : Mission d'analyse de Projet Energie Renouvelable

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires,

L'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 800 € pour une durée de 1 an.

Le Conseil décide de l'adhésion à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN pour le projet d'ombrières situé sur 3 sites qui dans le futur seront aménagés.

Désigne M CECCHINATO Alain, en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'analyse du projets ENR

La séance est levée à 18 h 30